

Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
Mise à jour sur la politique de remboursement du
Programme de médicaments sur ordonnance en Saskatchewan

Février 2016

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) veut vous aviser de modifications apportées à la politique de remboursement du Programme de médicaments sur ordonnance du PFSI, en Saskatchewan. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2016.

Description	Politique de remboursement – IRCC (PFSI)
Frais d'exécution d'ordonnance (produits réguliers)	11,40 \$
Frais d'exécution d'ordonnance (produits préparés, tous)	17,10\$ (150 % des frais d'exécution d'ordonnance pour les produits réguliers)
Frais d'exécution d'ordonnance (tests d'urine, bâtonnets réactifs pour le diabète et fournitures pour diabétiques)	50 % du coût

Frais de majoration (selon le coût du produit) :

- 0,00 \$ à 6,30 \$ = 30 %
- 6,31 \$ à 15,80 \$ = 15 %
- > 15,81 \$ = 10 % (maximum de 20 \$ pour les produits coûtant plus de 200 \$)

Veuillez transmettre cette information aux membres de votre Association. Si vos membres ou vous-même avez des questions ou des préoccupations, ou souhaitez en savoir plus sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, n'hésitez pas à téléphoner à notre Service à la clientèle, au 1-888-614-1880. Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse suivante :

CIC_Inquiry@medavie.croixbleue.ca. De plus, vous pouvez visiter le site Web de Croix Bleue Medavie au <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca>. Vous y trouverez des guides, des bulletins et d'autres renseignements importants sur le Programme fédéral de santé intérimaire.